

Circulaire 04/2019

Aux clients de la SVK – assureurs-maladie et clients institutionnels

Soleure, le 5 avril 2019

Modifications du paquet de prestations Médicaments à partir du 1^{er} janvier 2019

Mesdames, Messieurs,

Résiliations de contrats au 31 décembre 2018

Nous vous prions de prendre connaissance des modifications suivantes.

- Pfizer a résilié les contrats suivants au **31.12.2018**:
 - **Enbrel** (biologique/dermatologie)
 - **Benefix** (hémophilie)
 - **ReFacto** (hémophilie)

Les résiliations de contrat ne résultent **pas** d'une insatisfaction de la part de Pfizer, mais sont liées aux influences suivantes :

La protection du brevet d'Enbrel a expiré ; Enbrel n'est plus prescrit en dermatologie.

Benefix et ReFacto sont des produits utilisés pour l'hémophilie ; nous vous renvoyons au commentaire suivant sur l'hémophilie en général.

Nous sommes en contact avec Pfizer et vous informerons dès que possible de toute nouvelle coopération avec ce fabricant.

- **Myfortic de Novartis** (off label)
Novartis a résilié le contrat au 31.12.2018.
Seuls quelques rares patients sont encore traités par Myfortic (5 patients actifs enregistrés à la SVK), ce contrat n'a donc plus lieu d'être.
- **Hémophilie** (Advate, Benefix, Factor VII NF Shire, Faiba, Haemoctin, Human Albumin Shire, Immunate S/D, Immunine STIM Plus, ReFacto, Rixubis)

Les factures concernant les produits sanguins sont envoyées à la SVK qui les contrôle comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Dorénavant, les factures ne sont plus payées par la SVK, mais sont contrôlées et

visées puis envoyées à l'assureur-maladie compétent en vue de leur paiement – à l'instar des autres factures de médicaments.

Aucun rabais n'est plus accordé pour le moment, c'est-à-dire que le prix LS sera facturé pour les retraits à partir du 1.1.2019.

Nous sommes en contact avec Shire et Pfizer pour convenir d'un nouvel accord portant sur des rabais. La reprise de Shire par l'entreprise nipponne Takeda retarde les négociations contractuelles. Nous vous informerons dès que possible.

Vous pouvez vous adresser à Jürg Schmid, responsable du département Médicaments, pour toute question concernant les modifications indiquées dans la présente.

Avec nos meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Jürg Schmid
Directeur adjoint